

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 12 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf le douze avril, à 20 heures 00, se sont réunis les membres du Conseil Municipal au lieu habituel de leur séance sous la présidence de Roland GILBERT, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : GILBERT Roland, BONNET Jean-François, COURIVAUD Bernadette, REVIDON Laurent, RICHARD Françoise, JULIEN Alain, GRESSIN Michèle, PETIT Philippe, FERRAND Thierry, RAVARD Valérie, BARILLET-LYON Katia, BERTRAND Isabelle, AUDOIN Sandrine, COMPAIN Olivier, COTTIN Gérald, Taelman Julien.

ABSENT(S)/EXCUSÉ(S) : KOOS Christine, DESABRE Evelyne, LAIGOT Stéphane.

ABSENT(S) : /

SECRETARE DE SÉANCE : REVIDON Laurent

POUVOIR(S) : de KOOS Christine à REVIDON Laurent
de DESABRE Evelyne à GILBERT Roland
de LAIGOT Stéphane à FERRAND Thierry

* * *

Adoption, à l'unanimité, du procès-verbal du 22/03/2019

* * *

2019/13 :

TRAVAUX RUE DES TILLEULS « CHOIX DE L'ENTREPRISE » :

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil le rapport d'analyse des offres transmis par la maîtrise d'œuvre « Utilities Performance ». Conformément à la décision de la commission d'appel d'offres, Monsieur le Maire propose de retenir la proposition de l'entreprise COLAS d'un montant de 237 248,66 € HT.

Accord unanime des membres du conseil et autorisation donnée à Monsieur de Maire de signer toutes les pièces nécessaires relatives à ce dossier.

* * *

2019/14 :

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF
ASSAINISSEMENT 2018 :**

Le compte de gestion et le compte administratif assainissement 2018 sont présentés par Monsieur Laurent REVIDON, Adjoint au Maire, les résultats de l'exercice sont les suivants :

- **FONCTIONNEMENT :**

- dépenses réalisées : 30 950,40 €
- recettes réalisées : 146 078,06 €

- **INVESTISSEMENT :**

- dépenses réalisées : 122 815,69 €
- recettes réalisées : 33 104,35 €

Les membres du conseil, à l'exception de Monsieur le Maire qui ne participe pas au vote, approuvent ces résultats **à l'unanimité**.

* * *

2019/15 :

AFFECTATION DU RESULTAT ASSAINISSEMENT 2018 :

Le conseil municipal décide, **à l'unanimité**, d'affecter :

- I) - L'excédent de fonctionnement cumulé 2018 d'un montant de 325 649,34 €
au compte 002 (recettes de fonctionnement)
- II) - L'excédent d'investissement cumulé 2018 d'un montant de 29 551,93 €
au compte 001 (recettes d'investissement)

* * *

2019/16 :

VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2019 :

Le conseil municipal vote au chapitre le budget primitif assainissement 2019 qui s'équilibre de la manière suivante :

- **FONCTIONNEMENT** : Dépenses/recettes : 359 577,00 €
- **INVESTISSEMENT** : Dépenses/recettes : 483 129,00 €

Adopté **à l'unanimité**.

* * *

2019/17 :

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2018 :

Le compte de gestion et le compte administratif communal 2018 sont présentés par Monsieur Laurent REVIDON, Adjoint au Maire, les résultats de l'exercice sont les suivants :

- **FONCTIONNEMENT :**

- dépenses réalisées : 993 985,76 €
- recettes réalisées : 1 114 960,05 €

- **INVESTISSEMENT :**

- dépenses réalisées : 484 787,52 €
- recettes réalisées : 460 526,83 €

Les membres du conseil, à l'exception de Monsieur le Maire qui ne participe pas au vote, approuvent ces résultats à l'**unanimité**.

* * *

2019/18 :

AFFECTATION DU RESULTAT COMMUNAL 2018 :

Le conseil municipal décide, à l'**unanimité**, d'affecter :

- I) - Le déficit d'investissement cumulé 2018 d'un montant de 31 391,49 €
au compte 001 (dépenses d'investissement)
- II) - En réserve au compte 1068 la somme de 108 501,00 €
au compte 001 (recettes d'investissement)
- III) - La somme de 639 681,72 €
au compte 002 (recettes de fonctionnement)

* * *

2019/19 :

VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2019 ET DETERMINATION DU TAUX DES TAXES :

*** Taux des taxes 2019**

Pour l'année 2019, après en avoir débattu, les membres du conseil municipal, **à l'unanimité**, décident de maintenir le taux des taxes communales de la manière suivante :

Taxe d'habitation : 13,15 %

Taxe foncière bâtie : 11,37 %

Taxe foncière non bâtie : 26,70 %

Le conseil municipal vote au chapitre le budget primitif commune 2019 qui s'équilibre de la manière suivante :

- **FONCTIONNEMENT** : Dépenses/recettes : 1 629 347,00 €

- **INVESTISSEMENT** : Dépenses/recettes : 599 453,00 €

Adopté **à l'unanimité**.

* * *

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus désignés.